

EN TANT QUE COURTIER EN INFONUAGIQUE, LE MINISTÈRE DE LA CYBERSÉCURITÉ ET DU NUMÉRIQUE (MCN) VOUS PERMET :

- ▶ D'accéder à une liste de prestataires de services qualifiés pour la mise en œuvre de solutions infonuagiques, et ce, pour plusieurs catégories de services professionnels.
- ▶ De consulter l'inventaire des contrats conclus par la clientèle.
- ▶ D'acquérir des services professionnels à l'aide d'un processus simplifié, c.-à-d. un contrat de gré à gré, et ce, peu importe le montant concerné.
- ▶ De bénéficier d'un suivi centralisé de la performance des prestataires de services.

Consultez le site Web du MCN pour connaître l'offre de [courtier en infonuagique](#).

CLIENTÈLE ADMISSIBLE :

- ▶ Les organismes publics visés à l'article 2 de la Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement ([chapitre G-1.03](#))
- ▶ Toute autre personne ou toute autre entité désignée par le gouvernement en vertu de l'article 6 de la Loi sur le ministère de la Cybersécurité et du Numérique

Pour plus d'informations, veuillez consulter le [lien](#) des organismes publics et autres entités admissibles.

LE CATALOGUE D'OFFRES INFONUAGIQUES CONTIENT :

- ▶ Les informations relatives aux prestataires de services qualifiés
- ▶ Une approche structurée de demande de prix, dont un formulaire de demande de prix
- ▶ Les conditions contractuelles applicables aux contrats
- ▶ L'entente-cadre signée par les prestataires de services

Accédez au catalogue par le biais du [Portail d'approvisionnement](#), en suivant le chemin : Produits et services/Technologies de l'information (Catalogue d'offres infonuagiques).

LORS DES REPRÉSENTATIONS AUPRÈS DE LA CLIENTÈLE POUR LEURS SERVICES QUALIFIÉS, LES PRESTATAIRES DE SERVICES S'ENGAGENT À :

- ▶ Fournir des informations sur leurs services respectant les informations publiées au Catalogue
- ▶ Répondre aux questions de la clientèle relatives à leurs services
- ▶ Respecter les conditions de l'entente-cadre signée avec le MCN

ÉTAPES À SUIVRE POUR CONCLURE UN CONTRAT AVEC UN PRESTATAIRE DE SERVICES :

1. Définir ses besoins
2. Consulter le Catalogue d'offres infonuagiques
3. Établir une liste de prestataires de services pouvant répondre aux besoins
4. Déterminer le choix le plus avantageux en vertu de la réglementation ou des dispositions légales applicables
5. Conclure un contrat spécifique

Pour plus de détails, consulter le [Guide de l'utilisateur](#).

Votre choix est fait? Demandez au Courtier en infonuagique de préparer de votre contrat.

ÊTRE PRÊT POUR LA PRÉPARATION DU CONTRAT PAR LE COURTIER EN INFONUAGIQUE, C'EST :

- ▶ Avoir choisi ses catégories de services et son prestataire de services
- ▶ Avoir complété la description de ses besoins
- ▶ Avoir fait valider la demande de prix par le Courtier et avoir obtenu son accord pour la sollicitation des prestataires
- ▶ Avoir fait le choix du prestataire de services le plus avantageux
- ▶ Avoir pris connaissance des conditions contractuelles du gabarit de contrat
- ▶ Avoir obtenu l'autorisation de son dirigeant d'organisme, lorsque requis

Des questions? N'hésitez pas à contacter l'équipe du Courtier en infonuagique :

Ministère de la Cybersécurité et du Numérique
Direction générale des services contractuels
Courriel : courtier.infonuagique@mcn.gouv.qc.ca